



Pour l'emploi contre la flexibilité

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'Accord National Interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Patronat, CFDT, CFTC, et CGC ont validé cet accord aux conséquences négatives pour les salariés. Le gouvernement s'est empressé d'afficher son soutien à ces nouveaux gains pour le patronat à cette nouvelle régression sociale. C'est un mauvais coup mais la partie n'est pas terminée.

Cet accord refusé par deux des trois grande confédérations organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

Nous devons nous mobiliser pour que cet accord ne soit pas retranscrit dans la loi.

Il représente une régression sociale sans précédent, destructrice du Code du Travail :

↳ *Mobilité ou viré (article 15).* Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

↳ *Généralisation du chantage à l'emploi (article 18).* Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

↳ *Faciliter les licenciements (article 20).* Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement

↳ *Les patrons à l'abri des juges (titre V).* Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Nous appelons les salariés dans les entreprises à créer les conditions de la mobilisation qui doit être la plus large possible au travers de rassemblements, de manifestations et arrêts de travail, partout où c'est possible.

**Tous dans l'action
le mardi 5 mars 2013
à Bordeaux
manifestation à 11h30
Place de la République
en direction de la Préfecture**

APPEL DE LA CGT ET DE FORCE OUVRIERE

Les deux confédérations CGT et FORCE OUVRIERE réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, la CGT et FORCE OUVRIERE décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les deux confédérations appellent leurs organisations territoriales et professionnelles à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible au travers de rassemblements, de manifestations et arrêts de travail dans les régions, départements et localités : le 5 MARS prochain.

Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Paris, le 8 février 2013